

Parc éolien : une convention signée avec la Sepe

Val-d'Arguenon (Pluduno) — Le conseil municipal s'est tenu, jeudi, sous la présidence du maire, Maxime Leborgne. Affaires scolaires, plaine de jeux ou encore éolien constituaient l'ordre du jour.

Parc éolien

La Société d'exploitation du parc éolien (Sepe de Pluduno) sollicite le conseil municipal pour la signature d'une convention d'occupation du domaine privé de la commune. Cette occupation serait liée aux besoins de construction, d'exploitation, de renforcement et élargissement de certains chemins ruraux, de l'enfouissement des réseaux électriques, de l'autorisation de survol des pales et à terme (30 ans), de démantèlement.

Par ailleurs, la commune est sollicitée pour l'entretien biennuel des plateformes du parc et des voiries attenantes. En contrepartie, elle recevra une redevance annuelle de 20 000 €. Le conseil valide ladite convention.

Affaires scolaires

Isabelle Jouffe, adjointe en charge des affaires scolaires, propose de faire un point sur la tarification de la cantine. En janvier, Pléven a augmenté ses tarifs portant le prix du repas à 3 €. À Pluduno, le prix actuel est de 3,23 €, montant auquel il a été décidé de ne pas toucher pour cette année. « **L'objectif est d'arriver à lisser les prix sur trois ans pour les deux communes du Val-d'Arguenon.** »

Autre sujet, les tarifs du périscolaire appliqués selon le quotient familial et les tranches horaires. Augmentation ou non ? Le conseil décide de s'en référer auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf). « **L'idée est que cela coûte le moins cher possible**

aux familles et à la commune », indique Maxime Leborgne, maire.

Plaine de jeux et salle des fêtes

La parole a été donnée à Vincent Chesnais, référent du projet, qui est chiffré à 604 000 € : « **L'Atelier du marais entre dans la phase du lancement des appels d'offres. Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur l'escalier extérieur, à l'arrière de la salle des fêtes, qui est pointé comme une verrue au milieu de l'aire d'accueil de la future plaine de jeux.** » Maxime Leborgne a rappelé sa fonction initiale d'escalier d'évacuation rattaché à la salle à l'étage.

Afin d'envisager sa reconfiguration, le cabinet Rouillé Dory propose une

étude de la structure afin d'imaginer un escalier longiligne et perpendiculaire à l'actuel, le long de la façade. Cette étude de faisabilité, ainsi que le chiffrage des travaux sont proposés pour 1 400 € HT. Montant qui a interpellé Aurélie Lemarchand, conseillère : « **Au lieu de dépenser une telle somme, ne pourrions-nous pas envisager un aménagement paysager autour de cet escalier ?** » « Cette salle, construite il y a 40 ans, a besoin d'un petit coup de jeune, cela peut aussi passer par la reconfiguration de cet escalier », a lancé le maire. L'assemblée vote pour l'étude de faisabilité.